

PUBLICITÉ



Passage à l'heure d'hiver
On recule
d'une heure



Dimanche 26 octobre 2025
CHF 5.50 / € 5,5
Nr. 43 |
(TVA 2.6% incluse)
JA 1000 Lausanne 1

Le Matin Dimanche



Imago/Europa Press

Guerre des prix

Un franc pour du bon pain, est-ce possible?

Économie — 11



Odile Meylan

Dan Brown

Le célèbre romancier revient après huit ans d'absence. Interview

Découvertes — 39-40



9 771018 373073

4 3

Une campagne inédite démarre pour empêcher les abus sexuels

Pédopornographie Deux associations s'adressent publiquement aux hommes attirés par des mineurs. Une première en Suisse.

Actualités — 2-3

Lara Gut-Behrami et le ski sont de retour

Sports — 25-27



Keystone/Gian Ehrenzeller

Record Samedi à Sölden, Lara Gut-Behrami a signé son 101^e podium en Coupe du monde. Comme Vreni Schneider.

Marco Odermatt Même si la météo menace le géant des hommes ce dimanche, «Odi» sera encore le grand favori cet hiver.

Commentateur Sur la RTS, John Nicolet vous fera vivre le ski masculin pour la 12^e saison. Qui se cache derrière cette voix?

Le casse du Louvre réveille un traumatisme vieux de plus de 20 ans à Genève

Faillies de sécurité En 2002, le Musée de l'horlogerie subissait un cambriolage similaire à celui commis dimanche dernier à Paris. Fabienne Xavière Sturm en était la conservatrice. Elle raconte.

Profil — 15-17



Kiran Ridley/Getty Images

L'imposition des héritages aurait un fort impact sur l'arc lémanique

Votation L'initiative qui veut taxer à 50% les successions dépassant 50 millions de francs concerne 2500 contribuables. Dont un tiers réside dans les cantons de Vaud et de Genève.

Suisse — 5

«Les enfants de Gaza veulent savoir s'ils retourneront bientôt à l'école»

Asile Sept enfants palestiniens souffrant de blessures de guerre sont arrivés vendredi en Suisse. Une opération délicate, selon sa coordinatrice, Céilia Burnand. Interview.

Suisse — 9

L'édito

La cause climatique aux abonnés absents

Taxer les superriches en ponctionnant leurs héritages risque de les faire fuir. La Suisse perdrait alors des recettes fiscales au lieu d'en gagner. Elle verrait aussi disparaître des places de travail, des entreprises pouvant être tentées de délocaliser leur production afin d'échapper à ce nouvel impôt. Voilà les arguments qui émergent pour saper l'initiative populaire «Pour l'avenir», soumise au vote le 30 novembre. Ils semblent faire mouche: selon les premiers sondages, la proposition des Jeunes socialistes serait rejetée à plus de 60%.

On en oublierait presque qu'il s'agit, dans l'esprit des auteurs du texte, de dégager des milliards pour lutter contre le réchauffement de la planète. Selon l'enquête d'opinion de Tamedia (éditeur du «Matin Dimanche»), les partisans de l'initiative ne citent que marginalement cet élément pour expliquer leur choix. Il s'agit, avant tout, de lutter contre les inégalités sociales en faisant passer à la caisse les plus fortunés – désignés au passage comme les principaux responsables de la crise environnementale.

Il suffit de se rendre au pied de nos glaciers pour constater l'ampleur du désastre.

tions des Suisses – loin derrière les coûts de la santé, la hausse des loyers, l'avenir des retraites ou l'immigration. Il semble loin, le temps où des dizaines de milliers de jeunes manifestants criaient leur colère devant le Palais fédéral et dans les rues de Suisse, à l'appel de la Grève du climat. C'était pourtant il y a cinq ans à peine.

Lassitude? Résignation? Déni? Les raisons de ce désintérêt, en Suisse comme ailleurs, sont multiples. La crise énergétique consécutive à la guerre en Ukraine puis le retour au pouvoir de Donald Trump n'ont fait qu'amplifier le mouvement. Le président américain, qui n'hésite pas à qualifier le réchauffement de «pire arnaque de l'histoire», piétine sans vergogne l'Accord de Paris sur le climat, signé de haute lutte il y a dix ans. Sous sa direction, les États-Unis ont repris de plus belle la course au pétrole et au gaz de schiste. L'Inde, pour ne citer qu'un autre grand pays, est sur la même dynamique en dopant sa production de charbon.

Résultat: malgré l'essor des énergies renouvelables, les perspectives sont mauvaises. L'objectif de limiter le réchauffement à 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle sera «inévitablement dépassé» ces prochaines années, a alerté cette semaine le secrétaire général de l'ONU, António Guterres. Les forêts tropicales d'Australie sont si dégradées qu'elles émettent désormais – triste première mondiale – plus de dioxyde de carbone qu'elles n'en absorbent, selon une récente étude. Et dans les Alpes, il suffit de se rendre au pied de nos glaciers pour constater l'ampleur du désastre.

Que peut faire la petite Suisse dans ce sombre tableau? Aux yeux du Conseil fédéral, elle assume sa part du travail en injectant 2 milliards par an dans des projets spécifiques. Elle pourrait à coup sûr être une meilleure élève. Mais introduire une lourde taxe sur les successions pour exiger davantage de moyens en faveur du climat est un message difficilement audible. Une tentative maladroite de provoquer un sursaut.

Patrick Monay,
Rédacteur en chef

patrick.monay@lematindimanche.ch

«Éviter un seul passage à l'acte, c'est déjà une immense victoire»

Ligne d'écoute confidentielle Deux associations incitent les personnes qui consomment des images d'abus sexuels d'enfants à chercher de l'aide «avant de commettre l'irréparable». Une campagne inédite en Suisse.

Thibault Nieuwe Weme

La scène est glaçante. Un père de famille qui s'occupe avec bienveillance de ses enfants. Puis qui consomme secrètement des images à caractère pédophile le soir venu, quand tout le monde est parti se coucher. Quelques semaines plus tard, il erre dans l'appartement vide. Seul, sans famille et sans emploi. Toute sa vie s'est écroulée. On devine qu'il a franchi une ligne rouge. «J'aimerais tellement revenir en arrière et, cette fois, pouvoir dire non.»

Voilà le scénario de la campagne de prévention lancée ce lundi 27 octobre par l'association DIS NO et Action Innocence. Télévision, réseaux sociaux, affichage dans la rue... pendant quelques semaines, il sera difficile de fermer les yeux sur cette lourde thématique. L'objectif est clair: informer sur l'existence d'une aide «confidentielle et non jugeante» destinée aux personnes consommant des images pédopornographiques. Au bout du fil, des psychologues écoutent, conseillent et redirigent ces personnes vers d'autres spécialistes. Si la helpline (0800 600 400) existe déjà depuis 2014, une telle campagne grand public est inédite en Suisse. Rencontre avec Hakim Gonthier, directeur de DIS NO, et Tiziana Bellucci, directrice générale d'Action Innocence.

Cette campagne est une première en Suisse. Pourquoi n'avait-elle jamais été lancée auparavant?
Hakim Gonthier: C'est un sujet extrêmement sensible et tabou,

donc difficile à thématiser dans l'espace public. L'aborder de manière aussi frontale demande un certain tact. La priorité de cette campagne est d'encourager les personnes concernées à demander de l'aide, tout en interpellant le grand public et les autorités sur cette problématique de santé publique majeure. Tant qu'il y aura un déni collectif sur le sujet, nous ne pourrions pas l'affronter correctement.

Tiziana Bellucci: Pour que DIS NO accompagne les personnes qui consomment ou qui sont tentées de visionner des contenus problématiques, encore faut-il qu'elles osent l'approcher. C'est toute l'idée de cette campagne: montrer qu'il existe des oreilles attentives qui permettent à ces personnes de sortir de l'isolement, ce qui est une première étape cruciale! Précisons que le but n'est pas de légitimer l'inacceptable ou de «protéger» les personnes agresseurs, mais bien d'éviter les abus sexuels sur les enfants.

En communiquant massivement sur votre helpline, vous n'avez pas peur d'être débordés?

H.G.: Nous préférons que la ligne soit saturée plutôt que des personnes se murent dans le silence. Depuis 2022, les demandes ont augmenté d'environ 30%. Rien que l'an dernier, les deux centres spécialisés que sont Beforemore (pour la Suisse alémanique) et DIS NO (pour la Suisse romande) ont été contactés par 110 personnes contre 82 en 2023. Démontrer qu'il y a une véritable demande nous permet de nous



Tiziana Bellucci (Action Innocence) et Hakim Gonthier (DIS NO) veulent encourager les consommateurs de pédopornographie à sortir de l'isolement. Marie-Lou Dumathioz

adresser aux autorités pour augmenter nos moyens, actuellement très insuffisants. Pour l'instant, en dehors d'Action Innocence et de la Confédération, seul le Canton de Vaud soutient notre association, alors que nous recevons des appels de toute la Suisse romande.

Combien êtes-vous pour gérer tous ces appels?
H.G.: L'équipe s'est agrandie depuis quelques années. Au départ, nous n'étions que deux. Aujourd'hui, la centrale est composée de cinq personnes et d'une stagiaire. Nous sommes joignables quinze heures par se-

de la part du National Center for Missing & Exploited Children (NCMEC), son partenaire américain. C'est environ 1300 de plus qu'en 2023. L'organisation centralise les annonces de contenus pédopornographiques détectés par les plateformes telles Google, Facebook, Instagram ou Snapchat et les transmet à la police fédérale en cas de lien soupçonné avec la Suisse. Plus de 2000 de ces alertes ont été transmises aux polices cantonales pour des investigations approfondies.

Cette hausse des signalements confirme les impressions de terrain de DIS NO et d'Action Innocence. Elle s'explique certes par le perfectionnement des algorithmes de détection, mais aussi par l'augmentation des contenus pornographiques illicites en ligne. Les adultes n'ont pas le monopole de la pratique. Il n'est malheureusement pas rare de voir circuler de telles vidéos sur les téléphones de jeunes adolescents, souvent inconscients des risques juridiques qu'ils encourrent en partageant des scènes pédocriminelles.



La campagne, choc, met en scène un père de famille gentil avec ses enfants et amateur en secret de pédopornographie. Disno

rement à l'acte. Dans l'imaginaire collectif, il y a d'ailleurs une grande confusion entre pédophiles et pédocriminels. **Quelle est la ligne rouge?**
H.G.: Au sens de la loi, avoir des fantasmes n'est pas illégal. Ce sont les actes qui sont punissables. L'article 197 du Code pénal est clair: la ligne rouge est franchie dès le visionnage d'images pornographiques mettant en scène des enfants. De notre côté, il ne s'agit pas d'être complaisants avec ces personnes, mais de leur faire comprendre qu'elles ne sont pas condamnées à commettre l'irréparable. **Jusqu'à 5% des hommes seraient attirés par des mineurs. Rien qu'en Suisse, cela fait des dizaines de milliers de prédateurs potentiels...**
T.B.: C'est en effet assez vertigineux. Les gens imaginent à tort que la Suisse est épargnée par ce problème, alors que le phénomène est également présent, comme dans les autres pays. Le personnage central de notre campagne illustre que la consommation d'images pornographiques peut toucher n'importe qui, sans distinction d'âge, de milieu social ou d'origine. Contrairement aux idées reçues, il n'existe pas de «profil type». Comme on le voit dans notre vidéo, un père de famille ordinaire peut tout à fait être concerné. **Comment réagissent les conjointes découvrant les penchants de leur compagnon?**
H.G.: En général, elles sont prises dans des dilemmes forts: «Mon mari représente-t-il un danger pour nos enfants? Ou sait-il faire la différence?» L'incertitude est très pesante pour l'entourage. Ce sont parfois les conjointes elles-mêmes qui nous alertent lors de moments de crise, juste après la révélation des comportements problématiques de leur compagnon. Les phrases typiques: «J'aurais dû savoir. J'aurais dû m'en apercevoir plus tôt.» Nous aidons ces femmes à se libérer de leur sentiment de culpabilité et à remplacer les responsabilités au bon endroit. **À ses débuts, Action Innocence traquait les consommateurs de matériel pédopornographique**

à l'aide d'un logiciel. Pourquoi ce changement de cap?
T.B.: Effectivement, nous avons remis les codes de notre logiciel AntiPedoFils à la police en 2018. Soyons réalistes, ce programme a certes permis d'interpeller des milliers d'individus consommant du matériel pédopornographique, mais il n'a rien changé en profondeur. Les contenus sexualisant les mineurs continuent de proliférer sur internet et les consommateurs sont toujours plus nombreux. Il fallait diversifier l'approche. En intervenant directement auprès des potentiels auteurs d'abus sexuels, on reconnaît que la prévention ne peut pas se concentrer uniquement sur les enfants.

«Il ne s'agit pas d'être complaisants avec ces personnes, mais de leur faire comprendre qu'elles ne sont pas condamnées à commettre l'irréparable.»

Hakim Gonthier
Directeur de DIS NO

L'intelligence artificielle (IA) génère une quantité astronomique d'images pédopornographiques. Comment lutter contre un tel adversaire?

T.B.: C'est en effet très problématique... Ce ne sont plus les mêmes images qui tournent en boucle dans les réseaux pédocriminelles. Avec l'IA, chacun peut générer des milliers d'images très explicites, parfois à partir de vraies photos d'enfants publiées sur les réseaux sociaux et qui se retrouvent entre de mauvaises mains. Il faut rappeler que cette consommation est illégale! À notre échelle, on ne peut pas lutter contre cette surproduction de contenus problématiques, mais on peut inciter les consommateurs à dire non.

Un thérapeute escroc demande la clémence des juges

TAF Établi en Suisse depuis plus de vingt ans, un Français a escroqué près de 400'000 francs à une assurance et produit de faux diplômes.

Est-il admissible d'expulser pendant deux ans un thérapeute français qui a commis plusieurs délits alors qu'il a vécu en Suisse plus d'une vingtaine d'années et souffre désormais de diverses maladies? C'est la question qui a récemment occupé le Tribunal administratif fédéral (TAF) après le recours du thérapeute contre le Secrétariat d'État aux migrations (SEM).

Celui que nous appellerons Sébastien est arrivé est Suisse en 1999. Ce jeune quadragénaire obtient rapidement son autorisation de séjour. Sa profession? Thérapeute indépendant. Mais il ne se contente pas de soigner. Il se livre aussi à une escroquerie. Pendant deux ans, de 2007 à 2009, il envoie à son assurance des certificats médicaux d'incapacité de travail alors qu'il continue d'exercer. Coût global de l'escroquerie en indemnités journalières de perte de gain: près de 400'000 francs.

Faux diplômes

Sébastien ne va pas s'arrêter là. En 2012, il présente de faux diplômes attestant qu'il a accompli des études académiques et obtenu des grades dans le domaine médical. Cela afin d'obtenir son enregistrement au Registre de médecine empirique (RME), un organisme qui certifie des thérapies en médecine naturelle. Sébastien sera condamné en 2019 pour ces deux tromperies majeures à une peine privative de liberté de 18 mois avec sursis et à une peine pécuniaire de 60 jours-amende avec sursis de 2 ans.

Ce n'est pas tout. Le casier judiciaire de Sébastien s'allonge en raison de sa conduite au volant. Il est condamné à 60 jours-amende avec sursis et à une amende de 1500 francs pour conduite en état d'ivresse en 2010. Deux ans plus tard, il est à nouveau pincé par la police, cette fois parce qu'il téléphone au volant et n'a pas son permis de conduire.

Ordre d'expulsion non respecté

Mais ce sont les condamnations pour escroquerie qui pèsent le plus lourd et incitent le Service cantonal de la population à révoquer son autorisation d'établissement. Il sera finalement décidé qu'il doit quitter la Suisse en décembre 2022. Sébastien ne s'y conforme pas et se permet de travailler illégalement pendant un mois dans le cabinet d'un confrère situé dans le canton de Vaud.

Trop, c'est trop. En 2023, le SEM s'assure cette fois que Sébastien quitte la Suisse sous bonne escorte. Et il décrète à son égard une interdiction d'entrée en Suisse pendant 2 ans. C'est contre cette décision que Sébastien va recourir, en demandant que la mesure d'interdiction d'entrée soit réduite à 8 mois.

Problèmes de santé

Quels sont ses arguments pour en appeler à la clémence des juges du TAF? Il relève d'abord qu'il a passé vingt-trois ans en Suisse, qu'il y a fondé une famille puisqu'il a épousé en 2011 une Ukrainienne et qu'il n'a plus de point de chute en France. Il relève que sa dépendance à l'aide sociale en Suisse est due au fait de ses vieilles condamnations pour escroquerie.

Enfin, Sébastien fait part de ses problèmes de santé. Un médecin a attesté une dépression d'épuisement avec somatisations douloureuses, une hernie discale, des polyneuropathies, des séquelles de chutes et d'accidents ainsi qu'un traitement psychopharmacologique lourd. Un risque de suicide n'est pas écarté. Le souhait du Français: pouvoir passer une retraite sereine en Suisse près de sa femme et de son beau-fils majeur.

Dettes importantes

Les juges du TAF se révèlent peu enclins à accéder à la demande de Sébastien. Ils constatent que l'intérêt est à l'aide sociale depuis 2012 et a accumulé des dettes importantes. Sa demande AI a été rejetée. Et concernant sa santé, il peut parfaitement se faire soigner en France, où il a de la famille. Quant à l'éloignement avec son épouse, les juges notent que «la distance séparant la Suisse et la France n'est pas de nature à empêcher tout contact entre les époux».

Ils déboutent donc Sébastien. Mais le temps que le TAF tranche, la durée d'éloignement de deux ans est déjà dépassée. Et tout indique que l'homme va solliciter à nouveau une autorisation de séjour en Suisse.

Arthur Grosjean